

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°111

Date de Publication
21 DEC. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
21 DEC. 2018
Date de la convocation
11 décembre 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à Mme MATEO
Mme SIMONIAN à M. LION

Absents :

Mme GAWLIK
M. PIANEZZE

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Régies Municipales. Révision des tarifs 2019.

A la demande de Madame le Maire, madame BERTRAND expose à ses collègues que dans le cadre des différentes prestations proposées par la commune de Cassis, des régies municipales ont été créées et le conseil municipal a voté les tarifs correspondants.

Compte tenu de l'évolution des services communaux, il convient de procéder à une réévaluation des tarifs existants conformément à l'annexe jointe.

Les tarifs de la commune s'adapteront aux tarifs de ses partenaires financiers et institutionnels, au fur et à mesure de leur évolution.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les tarifs décrits dans l'annexe jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions : Mme SIMONIAN - M. LION.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

